
Konkurse Faillites Fallimenti

No 204 Freitag, 20.10.2006 124. Jahrgang

1. *Débitrice:* **JB2D Publishing Sàrl, 1025 St-Sulpice**

2. *Déclaration de faillite:* 03.10.2006

3. *Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP:* 30.10.2006

4. *Avance de frais:* CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. *Remarques:* But: toute activité dans le domaine de l'édition musicale; promotion d'oeuvres musicales et artistiques, notamment auprès des interprètes et/ou des musiciens exécutants, des maisons de disques et des médias; impression de partitions sur papier, publication et promotion de compositions, publication d'oeuvres sur phonogrammes ou en partitions; exploitation et protection de la propriété intellectuelle des artistes; production d'oeuvres et exercice de la fonction d'agent d'artistes

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(03600758)